

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403049-20210603-1329-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2021

Séance Ordinaire du 3 juin 2021

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille vingt et un, le trois juin, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au Centre Intercommunal de Laxou Maxéville, salle des Spectacles, après convocation légale, sous la présidence de Laurent GARCIA, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 28
- Nombre de votants : 33
- Abstention : 00
- Procurations : 05

Etaient Présents :

Laurent GARCIA, Jean-Pierre EHRENFELD, Anne-Mathilde COSTANTINI, Alain VIGNE, Alexandra PETITJEAN-MONNIN, Abdelkarim QRIBI, Isabelle ARCEDIANO, Ilan LAVOT, Claire VASSEUR OUKAZI, David GARLAND, Marc BORÉ, Nathalie JACQUOT, Nathalie PINET, Sébastien ABADA, Ève-Marie GALLOT, Matthieu EHLINGER, Annie HENRARD, Christian PERCONTE-DUPLAIN, Geneviève PIERSON, Marion HOUSSEAU, Cheikh Mbacké MBOW, Maurice HUGUIN, Isabelle LANGOVISTH, Laurence WIESER, Pierre BAUMANN, Naïma BOUGUERIOUNE, Didier MAINARD, Pierre CANTUS

Objet :

**1 - DÉSIGNATION DU
LAURÉAT DU CONCOURS
DE MAÎTRISE D'OEUVRE
POUR LA CRÉATION D'UN
PÔLE ENFANCE AU
QUARTIER DES PROVINCES**

Procurations :

Jeannine LHOMMÉE ayant donné procuration à Nathalie JACQUOT
Marie-José BALTHAZARD ayant donné procuration à Nathalie PINET
Samba FALL ayant donné procuration à Laurence WIESER
Guilaine GIRARD ayant donné procuration à Pierre CANTUS
Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE

Secrétaire de séance : Nathalie PINET

Rapporteur : Monsieur le MAIRE

Exposé des motifs :

Un concours de maîtrise d'oeuvre a été lancé par délibération en février 2020 pour la création d'un pôle enfance au quartier des Provinces à Laxou.

Rappel du contexte et présentation du programme

Première construction d'envergure depuis le démarrage du projet de renouvellement urbain du quartier des Provinces, le pôle enfance constitue un programme emblématique tant il va représenter le symbole de la transformation de ce quartier.

Aujourd'hui en France, les objectifs pédagogiques débutent véritablement à l'âge de 3 ans avec l'entrée en maternelle, alors qu'il est possible de les travailler dès 1 an mais de manière totalement différente. C'est ce qui a guidé la construction de ce pôle enfance : créer de la cohérence éducative dès le plus jeune âge et permettre aux enfants d'avoir un parcours éducatif au sein d'un même bâtiment. Outil novateur, le pôle enfance permettra de travailler à la réduction des inégalités sociales et ce dès le plus jeune âge.

Ce bâtiment unique et multiprogramme sera doté :

- de 7 salles d'exercices pour l'école maternelle (d'une soixantaine de m² chacune)
- de 7 salles de classes pour l'école élémentaire (d'une soixantaine de m² chacune)
- d'une grande salle de motricité pour l'école maternelle
- d'une bibliothèque plurivalente
- d'un multi accueil pouvant accueillir jusqu'à 30 enfants
- d'une salle « tampon » permettant de faire le lien pour les petits entre le multi accueil et l'école maternelle
- de locaux dédiés aux activités de l'aménagement du temps de l'enfant (ATE), 4 salles pour les grands et 2 salles pour les petits
- d'une restauration scolaire (notamment une zone de self-service pour la salle à manger des grands)
- d'espaces extérieurs (plateau sportif, préaux et cours de récréation, espaces végétalisés)
- de divers locaux techniques et d'accompagnement

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 6,65 M € HT voté par délibération au Conseil Municipal du 8 juillet 2019, puis ajusté lors du Conseil Municipal du 19 février 2021.

La procédure de concours restreint d'architecture et d'ingénierie sur esquisse

Les prestations attendues du maître d'oeuvre sont les suivantes :

Eléments de mission de base :

Mission(s)	Désignation
ESQ	Etudes d'esquisse
APS	Avant-projet sommaire
APD	Avant-projet définitif
PRO	Etudes de projet
ACT	Assistance pour la passation du contrat de travaux
VISA ou EXE 2	Conformité et visa d'exécution au projet ou Etablissement de tous les plans d'exécution et spécifications à l'usage du chantier
EXE 1	Etudes d'exécution et de synthèse
VISA	Conformité et visa d'exécution au projet
DET	Direction de l'exécution des travaux
AOR	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement

Missions complémentaires :

Mission(s)	Désignation
OPC	Ordonnancement, pilotage et coordination
SSI	Coordination sécurité incendie
SYN	Cellule de synthèse
MOB	Définition et choix des équipements mobiliers

Les missions d'études de faisabilité des approvisionnements en énergie, d'études par rapport aux contraintes réglementaires liées au type de bâtiment à construire, la gestion de l'interface équipements- bâtiment, la coordination SSI prévue par la norme NF S 61-932, l'établissement des notices sécurité et handicapés, l'assistance dans l'organisation du suivi environnemental des travaux, ainsi que la définition et le suivi des mesures à prendre pour assurer la mise en œuvre de la base vie et de la protection du chantier sont incluses dans la mission de base et s'insèrent dans les éléments de mission.

Les prestations sont divisées en tranches.

Tranche(s)	Désignation
BASE	Mission de base et missions complémentaires SSI, SYN, MOB
Tranche optionnelle 1	Mission OPC
Tranche optionnelle 2	Plus-value pour Mission EXE 2 en lieu et place de la mission VISA

L'avis de concours et la phase 1 de l'appel à candidatures ont été publiés le 31 janvier 2021.

Le jury, désigné par décision du Maire du 27 avril 2020, comprend les membres de la commission d'appel d'offres de la Ville de Laxou (le Maire comme président et 5 élus dont 1 de la minorité), ainsi que les 4 personnes qualifiées suivantes :

- Albert Amar, Architecte Urbaniste,
- Catherine Ruth, Architecte-conseil au CAUE,
- Gaëlle Perraudin, Directrice de l'ENSA,
- Catherine Leloup, Architecte DPLG enseignante.

A l'issue de la phase 1 du concours, conformément à l'avis du jury qui s'est tenu en visioconférence le 6 mai 2020 et à la décision du maire du 19 mai 2020, 4 candidats ont été admis à concourir et à présenter des projets :

- **AJEANCE, ACT'BOIS, DYNAMI(X) INGENIERIE, IMAEE SARL, ES SERVICES ENERGETIQUES, SCENE ACOUSTIQUE EURL, et ECHOES SARL**

- **BAGARD & LURON Architectes, SIBEO INGENIERIE, ES SERVICES ENERGETIQUES, VENATHEC SAS, TOUZANNE ET ASSOCIES, et TERRITOIRES**

- **SAM ARCHITECTURE, I+A LABORATOIRE DES STRUCTURES, BETELEC, Albert et compagnie, BEGC, ALTIA, et ECALLARD ECONOMISTE**

- **ATELIER PHILIPPE MADEC, FACEA, TRIBU et BEGC**

La phase 2 du concours a débuté le 10 décembre 2020, avec une date limite de remise des projets le 4 mars 2021. Conformément à la procédure du concours, les plis ont été anonymisés chez un huissier. La commission technique, composée d'usagers, de techniciens (économiste, programmiste...) et des services municipaux, a analysé les différents projets. Ce travail a ensuite été présenté aux membres du jury le 22 avril 2021.

Le jury a classé les projets et a consigné ce résultat dans un procès-verbal comme suit :

- 1er : BAGARD ET LURON ARCHITECTES
- 2ème : SAM ARCHITECTURE
- 2ème : AJEANCE
- 4 ème: ATELIER PHILIPPE MADEC

Présentation du projet du cabinet BAGARD ET LURON ARCHITECTES

Deux principes fondamentaux ont guidé les travaux de l'équipe de maîtrise d'œuvre :

- Proposer une organisation fonctionnelle et ergonomique pour qu'enseignants, animateurs et personnel de service se consacrent à leur essentielle mission auprès des enfants dans des espaces riches de potentiels éducatifs.
- Développer une architecture et des aménagements basés sur les principes bioclimatiques et bas carbone, et les rendre visibles : le Pôle Enfance doit accompagner l'ouverture culturelle et sensorielle des enfants à l'écologie.

Concernant l'implantation du bâtiment, le projet s'adosse aux limites Sud et Est de la parcelle, afin de conserver un cœur vert pour les cours, à l'abri de l'espace public.

Les entités du programme s'organisent de plain-pied, en continuité altimétrique avec le parvis, et en liaison directe avec les cours, également de plain-pied. Seules l'école élémentaire et les salles ATE des plus grands se situent au niveau R+1 par rapport à l'Avenue de l'Europe.

Le multi-accueil possède une entrée propre, indépendante du groupe scolaire.

Sur le plan environnemental, le projet est ambitieux. Il bénéficie d'un système de ventilation naturelle par tirage thermique, des murs en béton de terre, et également des puits canadiens assurant ainsi un air constamment tempéré afin de garantir le confort tout en réduisant les besoins et consommations en exploitation. Il intègre par ailleurs un bassin de rétention (sous la cour maternelle) pour assurer la gestion des eaux pluviales à la parcelle.

L'équipe de maîtrise d'œuvre aura recours pour certaines parties de la construction au système de pré fabrication. L'économie circulaire sera recherchée par le réemploi des matériaux issus des démolitions du projet de rénovation urbaine (notamment des bâtiments Bretagne et Normandie) et la gestion des déchets de chantier sera optimisée. L'objectif est un chantier à faible nuisance.

En définitive, le choix des éléments du projet s'est orienté vers des matériaux pérennes, bio- et géo-sourcés, des mises en œuvres rationnelles et des équipements techniques sobres, afin de proposer un bâtiment à impact carbone maîtrisé.

Désignation du lauréat, négociations et attribution du marché:

Conformément au PV du jury du 22 avril 2021, le candidat classé premier du concours est le cabinet BAGARD ET LURON.

Le jury a cependant souhaité organiser un dialogue avec les candidats arrivés premier et deuxièmes ex aequo lors du classement du jury. Cette audition, portant sur les questions consignées dans le PV du premier jury, s'est tenue le 17 mai 2021.

Conforté par les réponses apportées lors de l'audition par le candidat arrivé en tête du classement, le maître d'ouvrage propose de suivre le vote du jury et de le désigner lauréat.

Les négociations pourront alors débiter sur la mise au point de l'esquisse, l'appréciation et l'évaluation du forfait de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Cette étape aboutira à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre, conformément à la procédure du concours.

Délibération :

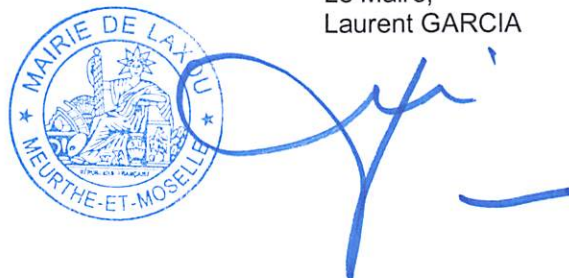
Le conseil municipal :

- désigne le cabinet BAGARD ET LURON lauréat du concours de maîtrise d'œuvre
- autorise Monsieur le Maire à engager les négociations avec le lauréat
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et ses actes subséquents avec le lauréat
- autorise Monsieur le Maire à verser aux 3 autres candidats une prime d'un montant de 32 400,00 € TTC conformément au règlement de la consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Le Maire,
Laurent GARCIA

The image shows the official seal of the Municipality of Laxou, Meurthe-et-Moselle. The seal is circular with the text "MAIRIE DE LAXOU" at the top and "MEURTHE-ET-MOSELLE" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross. To the right of the seal is a blue ink signature, which appears to be "Laurent Garcia".